

---

## Les architectes d'arrondissement et la transformation du paysage communal au XIX<sup>e</sup> siècle

Fabien Baumann

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1322>

DOI : 10.4000/alsace.1322

ISSN : 2260-2941

### Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 271-290

ISSN : 0181-0448

### Référence électronique

Fabien Baumann, « Les architectes d'arrondissement et la transformation du paysage communal au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Alsace* [En ligne], 134 | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1322> ; DOI : 10.4000/alsace.1322

---

## **Les architectes d'arrondissement et la transformation du paysage communal au XIX<sup>e</sup> siècle**

En ces débuts du XXI<sup>e</sup> siècle, où l'Alsace est devenue très largement une région-ville, l'image des ces villages, à présent satellites éloignés, ou grandes banlieues de centre-ville, est très largement marquée par les bâtiments publics (églises, mairies, écoles des noyaux villageois) que se donnent les communes rurales alsaciennes. La population de celles d'entre elles qui ne sont pas situées dans l'auréole immédiate des grandes agglomérations atteint son maximum vers 1850. La prospérité revenue sous le Second Empire provoque un intense effort de constructions. À ce moment-là, la construction publique est déjà dotée d'une administration technique efficace, coordonnée par les départements, et qui s'appuie sur le dialogue hiérarchique entre Conseils départementaux des Bâtiments publics, pris en charge par des architectes départementaux et architectes d'arrondissement. Mais comme il arrive le plus souvent, ce service a eu des précurseurs sous l'Ancien Régime, avec les Inspecteurs des Bâtiments publics et communaux, rattachés à l'Intendance. Notre propos est donc de décrire la mise en place de ce service qui se stabilise dans la décennie 1840. À partir de là, les architectes d'arrondissement restent suffisamment longtemps en place pour marquer l'image des villages de leurs circonscriptions d'un style propre, qui donne son cachet aux églises, mairies, écoles des villages qu'ils élargissent, transforment, reconstruisent.

### **Les villages d'Ancien Régime et leurs constructions publiques**

#### *Des maîtres d'œuvre divers*

De la fin de la Guerre de Trente Ans jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la majorité des constructions villageoises (églises, halles, presbytères, écoles et corps de garde) sont l'œuvre de charpentiers ou de maçons, voire d'entrepreneurs locaux ou d'Outre-Rhin plus que d'architectes attirés qu'embauchent des maîtres d'ouvrage divers : paroisses, seigneurs, communautés villageoises. Cette tradition est certes

ancienne, mais perdue malgré le contrôle de plus en plus draconien de l'Intendant, des subdélégués et des baillis. La demande en constructions neuves augmente sensiblement dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Outre certaines villes dont Strasbourg, certaines seigneuries laïques et religieuses disposaient de leur propre architecte, tel le prince de Nassau-Sarrebrück qui utilisait les compétences de son architecte Stengel pour ses possessions d'Alsace Bossue.

### ***L'intervention de plus en plus fréquente de l'Intendant***

Mais l'intendance ne peut rester inactive devant ces dépenses qu'engagent des communautés rurales et qui ponctionne la capacité contributive des sujets. Il fait de plus en plus appel au service des Ponts et Chaussées d'Alsace pour assurer le contrôle de cette vague de constructions.

Ce service, introduit en Alsace à partir de 1716, comprend un personnel organisé sur un modèle pyramidal, qui connaît plusieurs remaniements jusqu'en 1789<sup>1</sup>. L'administration confie donc sans qu'il y ait de réglementation expresse le contrôle ou même la maîtrise d'œuvre de la construction publique des paroisses aux inspecteurs des Ponts et Chaussées. Au vu de leurs réalisations et des plans conservés, ces derniers semblent fort compétents en matière architecturale, témoin l'œuvre des Christiani, Desbordes, Chassain, Stoltz et Gouget, présents dès les années 1760 et auteurs de nombreux édifices<sup>2</sup>.

### ***Les Inspecteurs des bâtiments publics et communaux de l'Intendance (1780-1787)***

Devant la multiplication des chantiers, l'administration décide de créer en 1780 un corps d'architectes chargés des seuls édifices communaux, les *Inspecteurs des bâtiments publics et communaux*. Ces architectes – prédécesseurs directs des architectes d'arrondissement du siècle suivant – nous sont connus grâce à quelques travaux bien documentés<sup>3</sup>, mais leurs fonctions et attributions exactes méritent plusieurs précisions.

---

1. WERNER (Robert), *Les Ponts et Chaussées d'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, 1929, p. 1-34. Le service se compose d'un directeur, d'un inspecteur principal, d'inspecteurs particuliers, de sous-inspecteurs et d'élèves à la veille de la Révolution de 1789.

2. *Ibid.*

3. LEHNI (Roger), « L'église Saint-Étienne de Rosheim », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et environs*, 1970, p. 7-39 ; ABEL (Louis), *Kembs en Sundgau rhénan. L'église et l'architecte du XVIII<sup>e</sup> siècle. François-Antoine Zeller (1740-1816) et son activité en Haute-Alsace*, Strasbourg, 1986, p. 139-265 ; MARTIN (Étienne), *J.B. Kléber architecte (1784-1792)*, Catalogue d'exposition, Colmar, 1986, p. 17-28.

Par l'article 15 de son ordonnance du 15 février 1780, l'intendant d'Alsace, Chaumont de la Galaizière, décide la nomination de deux inspecteurs, l'un pour la Basse-Alsace, l'autre pour la Haute-Alsace, « dont les fonctions absolument étrangères à celles des ponts et chaussées ne s'étendront qu'aux ouvrages particuliers à chaque communauté, tels que construction et réparation d'église, de presbytère, de maison d'école, de fontaine publique, etc. ». Les inspecteurs, qui sont nommés par l'Intendant, seront amenés à expertiser des édifices, à rédiger des devis, enfin à projeter des bâtiments, sur ordre de l'intendant et à la charge des villes et communautés. L'article 16 de l'arrêté précise le mode d'attribution des travaux, qui se fera par adjudication au rabais pour les constructions les plus importantes, à la manière des travaux des Ponts et Chaussées. L'intendant essaye ainsi d'organiser un contrôle régulier sur les travaux des communautés, en les dissociant définitivement de ceux assurés par les agents des Ponts et Chaussées invités à remettre aux nouveaux inspecteurs « les papiers, plans et tous les documents quelconques qui se trouvent entre leurs mains, concernant les ouvrages de cette nature qui ont pu être précédemment ordonnés »<sup>4</sup>.

Au cours de l'année 1780, Chaumont de la Galaizière procède à la nomination des inspecteurs des bâtiments publics et communaux, qui sont au nombre de cinq au lieu des deux prévus initialement. On leur attribue à chacun une circonscription bien arrêtée, appelée « département » ou « district ». Gabriel Ignaz Ritter est en activité dans la partie Nord de la Haute-Alsace<sup>5</sup> tandis que Nicolas Alexandre Salins déploie son activité dans le Nord et centre de la Basse-Alsace<sup>6</sup>. François-Martin Burger exerce de 1780 à 1784 « dans l'arrondissement des baillages de Belfort, Delle, Thann et Hirsingue » et permet à son demi-frère par alliance, Jean-Baptiste Kléber, de lui succéder à compter du 15 octobre 1784, date de sa nomination par l'intendant<sup>7</sup>. François Antoine Zeller (1740-1816), originaire du Sundgau, se voit confier les « départements des Haut et Bas baillages de Landser, d'Altkirch, de Ferrette, d'Eschenzwiller et d'Ensisheim »<sup>8</sup>, enfin Vaultrin de Saint-Urbain, demeurant à Strasbourg, est nommé par l'ordonnance du 17 mars 1780 « dans l'arrondissement des baillages de Barr, Benfeld, Dachstein, Mutzig, Ban de la Roche, Guirbaden, Schirmeck, Obernai, Rosheim, la partie des communautés dépendant des terres de la Noblesse et du Grand Chapitre qui sont situées au midi de la Ville de Strasbourg »<sup>9</sup>. Chacun sera tenu d'adresser à l'intendant « l'état des journées qu'il aura employées aux opérations dont nous l'aurons chargé sans qu'il puisse rien exiger ni recevoir, soit des communautés, soit des entrepreneurs, que sur la taxe que nous aurons faite

---

4. ADBR, 32 J 4. Règlement du 15 février 1780 (version imprimée).

5. Notice sur Gabriel Ignaz Ritter (1732-1813) par LEHNI (Roger), *NDBA*, t. 31, 1998, p. 3244-3246.

6. Notice sur Nicolas Alexandre Salins (1753-1839) par LEHNI (Roger), *NDBA*, t. 32, 1998, p. 3350-3351.

7. Notice sur François Martin Burger (1747-1804) par BONNEL (Yves), *NDBA*, t. 21, 1993, p. 1979-1980. Jean-Baptiste Kléber (1753-1800), suite au remariage de sa mère avec le père de Burger, est devenu son demi-frère par alliance.

8. Notice par RIEGER (Théodore), *NDBA*, t. 41, 2003, p. 4363.

9. ADBR, 32 J 2. Acte de nomination du 17 mars 1780 par Chaumont de la Galaizière.

des frais qui lui seront bien et légitimement dus ». Ce service dépend donc bien de l'Intendant qui est leur « chef de service » et assure leur rémunération. Chaque subdélégué, bailli de département, magistrat de Ville et prévôt de communauté se devra aussi de reconnaître et faire reconnaître chaque inspecteur dans le cadre de sa circonscription.

La « réforme » de 1780 est une grande nouveauté dans la province d'Alsace, puisque l'intendant essaye, en rationalisant l'attribution des chantiers communaux, de faciliter leur contrôle par le découpage du territoire en circonscriptions et l'attribution progressive des marchés par voie d'adjudication au rabais. Mais les circonscriptions des inspecteurs, telles qu'elles ont été délimitées dans les règlements, sont loin d'être des « chasses gardées » pour leur titulaire. Car dans la pratique, l'intendant – qui seul peut attribuer un projet – autorise souvent les inspecteurs à travailler hors de leur circonscription. C'est le cas de Zeller qui a travaillé pour pas moins de 63 localités de Haute-Alsace entre 1780 et 1790, dont certaines autour de Colmar, donc loin du Sundgau où il est basé<sup>10</sup>. Salins de Montfort, quant à lui, se voit attribuer le projet de la nouvelle église Saint-Étienne de Rosheim au détriment de Vaultrin de Saint-Urbain<sup>11</sup>. Ces architectes sont autorisés à prendre à leur charge d'autres fonctions, tel Salins de Montfort comme architecte de l'Évêché de Strasbourg, et Burger comme entrepreneur des fortifications de Belfort et Inspecteur des Bâtiments de l'abbaye de Masevaux.

### ***La réaction de l'Assemblée provinciale : retour aux Ponts et Chaussées***

L'Assemblée provinciale élue en 1787, soucieuse d'économie, se montre hostile à l'administration publique des travaux publics. Elle stigmatise surtout les « cinq nouveaux inspecteurs des bâtiments, divisés par département, créés en vertu de commissions permanentes [et] paraissant multiplier les êtres qui vivent aux dépens de la province »<sup>12</sup>. Malgré les justifications de l'intendant – dont la principale préoccupation visait « à distinguer les monuments des constructions particulières »<sup>13</sup> – l'assemblée a le dernier mot. Elle ne tient nul compte de la supplique transmise par Salins de Montfort au nom de ses collègues qui demandent à conserver leurs commissions<sup>14</sup>.

10. ABEL (Louis), *op. cit.*, 1986, p. 181-248, 259.

11. LEHNI (Roger), *op. cit.*, 1970, p. 12. Selon Th. Rieger (Rieger T. et Vogler B. *Alsace baroque et classique 1660-1790*, Strasbourg 1993, p. 175 et ss), ces inspecteurs sont parfois confondus avec les inspecteurs des Ponts et Chaussées. Il n'en est rien, puisque aucun des nouveaux inspecteurs n'a travaillé dans le service des Ponts et Chaussées, avant ou après leur nomination.

12. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale d'Alsace, tenues à Strasbourg aux mois de novembre et décembre 1787*, Strasbourg, 1788, p. 193-194.

13. *Ibid.*, p. 264.

14. *Ibid.* p. 194. Cette supplique a été lue par le rapporteur du bureau des travaux publics, le baron de Turckheim, lors de la séance de clôture de l'Assemblée, le 10 décembre 1787.

Et la Commission intermédiaire, véritable détentrice du pouvoir de l'Intendant, a cessé de reconnaître dès 1787 les inspecteurs des bâtiments et a chargé les inspecteurs des Ponts et Chaussées de reprendre leur activité en matière d'édifices publics et communaux. La Commission ajoute qu'elle regrette « de n'avoir pas été chargée plus tôt de cette partie importante de l'administration [...] pour arrêter le luxe qui commençait à s'introduire dans la province »<sup>15</sup>. Pourtant, l'administration provinciale cherche à conserver plusieurs postes d'architectes. Nous constatons par exemple la présence de Pierre-Michel d'Ixnard comme architecte-expert de la commission intermédiaire provinciale entre 1788 et 1790, sorte d'architecte en chef avant l'heure chargé d'examiner et d'améliorer les projets proposés par les autres inspecteurs, voire de les supplanter...<sup>16</sup> Pour l'année 1788, cette activité lui rapporte d'ailleurs 3000 livres de traitement. Mais son poste est supprimé par la nouvelle administration en 1790<sup>17</sup>.

Dans le département du Bas-Rhin, les agents des Ponts et Chaussées reprennent leurs travaux en matière de constructions communales sous la Révolution et l'Empire, et en conserveront longtemps le monopole.

Dans le Haut-Rhin, la situation est différente. Alors que l'architecte colmarien Félix de Rungs obtient le 11 juin 1788 le titre d'inspecteur des bâtiments domaniaux de la Province d'Alsace, les anciens inspecteurs des travaux publics et communaux – Ritter, Zeller et Kléber – continuent d'exercer jusqu'en 1790. Mais là aussi, ils se voient peu à peu dessaisir. Zeller, qui demandait à rester en poste dans le district d'Altkirch, voit sa supplique rester sans réponse en 1790<sup>18</sup>. Ritter s'efface également. Jean-Baptiste Kléber, en revanche, avec l'audace qui est la sienne et son adhésion entière aux idées révolutionnaires, parvient à se maintenir. En 1788, le syndic du district de Belfort proposa le rétablissement du poste d'inspecteur des bâtiments publics. La mesure resta sans suite. En 1790, la supplique que Kléber adresse au Conseil général du district de Belfort est fort énergique ; c'est un mémoire sur les travaux publics, enregistré le 27 septembre 1790. Kléber y précise les attributions des futurs inspecteurs des bâtiments publics qu'il propose d'instituer dans chaque district,

« qui sous la surveillance du Directoire serait chargé exclusivement de rédiger les différents projets relatifs à son arrondissement, d'en surveiller l'exécution et d'en rendre compte. Cet inspecteur devrait être également obligé à faire chaque année, à l'époque que vous lui fixerez une visite générale de tous les bâtiments publics du district, et de faire un rapport circonstancié au Directoire des constructions nouvelles et des réparations qui pourraient être nécessaires pendant l'année. [...] J'ai dit que cet artiste devrait être chargé exclusivement de rédiger tous les projets relatifs aux bâtiments, j'ajoute qu'il devrait être

---

15. *Précis des opérations de la Commission intermédiaire provinciale d'Alsace jusqu'au 15 février 1789*, Strasbourg, 1789, p. 44-45.

16. ABEL (Louis), *op. cit.*, 1986, p. 225.

17. FRANZ (Erich), *Pierre-Michel d'Ixnard 1723-1795. Leben und Werk*, Weissenhorn, 1985, p. 25 et 212.

18. ABEL (Louis), *op. cit.* 1986, p. 249 et suiv. Selon lui, il aurait été remplacé par un certain Jean-Baptiste Alexis Rondoin pendant trois ans.

assuré de sa place et ne pouvoir être changé que dans le cas ou par sa négligence. [...] Il serait cependant nécessaire, MM., de fixer un traitement à ces inspecteurs.

Il se présente deux manières de les récompenser, l'une en les payant au prorata de leurs ouvrages, l'autre en leur accordant un traitement fixe. [...] »<sup>19</sup>

Après avoir pris connaissance de la délibération des autorités de district, le Conseil général du département du Haut-Rhin décide le 15 décembre 1790 de nommer un inspecteur en chef attaché au département et un inspecteur particulier pour chacun des districts de Belfort et d'Altkirch. Kléber postule immédiatement, mais sa nomination officielle comme inspecteur des bâtiments publics et communaux du Haut-Rhin n'a lieu que le 22 décembre 1791, en même temps que celle de Félix de Rungs<sup>20</sup>. Kléber ne prendra jamais les charges de sa fonction puisqu'il s'engage dans le 4<sup>e</sup> Bataillon des Volontaires du Haut-Rhin en 1792 pour connaître une célèbre carrière militaire<sup>21</sup>.

## La création de l'administration départementale des bâtiments civils

Dans le département du Bas-Rhin, le préfet est sommé à plusieurs reprises dès 1816 d'avoir à séparer le service de l'architecture publique de celui des Ponts et Chaussées. Il attend cependant 1822 avant de nommer Reiner père comme architecte départemental. Enfin, le préfet Esmangart institue par arrêté du 14 février 1827 le corps des architectes voyers d'arrondissement. Ces architectes ont des fonctions très étendues et s'occupent non seulement des bâtiments communaux à visiter, réparer ou construire, mais aussi de la voirie (curage de fossés, construction de ponts, pavage des rues, entretien des chemins vicinaux...). Cette réunion des deux services est peu pratique, car les architectes-voyers ne peuvent pas s'occuper à fond de leurs dossiers de construction et accordent la priorité à la voirie. Choppin d'Arnouville institue donc un service vicinal en 1837, confié à des conducteurs voyers, sous la direction des architectes, alors appelés inspecteurs voyers. On cumule les inconvénients du système précédent, car les conducteurs voyers s'avèrent incapables d'assurer leur service. Certains architectes renoncent. À la suite de la démission de l'architecte Kuhlmann de Sélestat, le préfet Sers arrête en 1838 la séparation définitive des deux services de la vicinalité et les bâtiment communaux. Elle est effective entre 1839 et 1840.

L'architecte d'arrondissement sera jusqu'en 1870 l'agent privilégié des communes en matière de bâtiments publics et il conservera un quasi monopole en la matière dans le

---

19. MARTIN (Étienne), *J.B. Kléber architecte 1784-1792*, catalogue d'exposition, Colmar, 1986, p. 22-24.

20. Notice de Félix de Rungs (1752-1794) par SCHMITT (Jean-Marie), *NDBA*, t. 31, 1998, p. 3326.

21. MARTIN (Étienne), *op. cit.*, 1986, p. 25-27. À titre provisoire, Kléber est remplacé à Altkirch par l'architecte Roelly, nommé le 8 juin 1793.

Bas-Rhin (voir fig. 1 et 2). Son activité est d'ailleurs liée de très près à sa circonscription car il lui est interdit d'exercer dans une commune extérieure à elle sans l'accord formel du préfet.



**Fig. 1 :** Carte du département du Bas-Rhin en 1840 et son découpage administratif.

### Architecture départementale

1822	1838	1843	1844	1850-1870
Reiner	Klotz	Morin	Klotz-Morin	Morin
Retraite		Intérim	Révoc. Klotz	

### Arrondissement de Strasbourg

1827	1828	1839	1840	1843	1863-1870
Reiner	Samain	Klotz	Zégowitz	Morin	Matuszynski
	Départ		Départ		

### Arrondissement de Saverne

1827	1835	1844	1847	1849-1870
Thiébert	Maestlé	Maestlé, Fuchs	Fuchs, Furst	Furst
Démission		Démiss. Maestlé	Décès Fuchs	

### Arrondissement de Wissembourg

1827	1840	1850	1863-1870
Zégowitz	Haas	Matuszynski	Roehrich
Mutation	Révocation	Mutation	

**Fig. 2 :** Tableau des architectes départementaux et d'arrondissement du Bas-Rhin (1822-1870). Sources : *Annaires du Bas-Rhin*.

## *Architectes départementaux et d'arrondissement*

### *Dans le Bas-Rhin*

Reiner avait été un architecte départemental fort effacé ; Gustave Klotz voit ses attributions s'accroître entre 1839 et 1843, tandis que son successeur Charles Morin assure à la tête d'un service effectif la fonction d'architecte départemental en chef, de 1843 à 1870<sup>22</sup>.

Les postes d'architectes d'arrondissement sont très prisés, dès leur création en 1827, puisque pas moins de 18 candidats se font connaître en préfecture pour obtenir l'une des places. La durée de la carrière d'un architecte dans son arrondissement est très variable – allant de 30 ans pour Ringeisen à Sélestat, 24 ans pour Furst à Saverne et 20 ans pour Morin à Strasbourg. Pourtant, Léon Fuchs, en poste à Saverne, décède après 4 ans d'activité tandis qu'Euclide Justinien Thiébert préfère démissionner au bout de 7 ans pour retourner à Nancy. Les architectes en place doivent faire preuve d'une forme physique à toute épreuve – et disposer d'un personnel compétent pour une circonscription fort vaste et des services fort divers. Kuhlmann n'y résiste pas : un travail harassant et une santé défaillante entraînent son décès prématuré en 1840. D'autres changent de service : anciens officiers du Génie, Samain en 1841 et Zégowitz en 1843 renoncent aux fonctions d'architecte pour occuper en fin de carrière celles de percepteur.

Quant au préfet, faisant fi des concours et de leurs résultats, il intervient fréquemment dans le service, nommant, mutant et révoquant des architectes, en particulier en 1840, 1850 et 1863.

Le préfet Sers, passionné par les travaux publics, lance la carrière de Klotz comme chef de service en 1839 et fait nommer Albert Haas à Wissembourg en 1840, déplacer Zégowitz en la même année, enfin fait venir Charles Morin à Strasbourg en 1843. L'un de ses successeurs, l'énergique préfet West, révoque définitivement Klotz et Haas en 1850 pour des raisons politiques<sup>23</sup>. Aucun agent n'est donc à l'abri d'un blâme sévère ou d'une mise à pied puisque le préfet tient régulièrement à faire valoir ses attributions grandissantes. Il existe aussi des transitions en douceur, comme le renoncement de Morin à sa circonscription de Strasbourg en 1863, au profit de Matuszynski, ce qui permet à Timothée Guillaume Roehrich de s'installer à Wissembourg.

---

22. BAUMANN (Fabien), « Le service des travaux communaux dans le département du Bas-Rhin entre 1800 et 1840 », *Chantiers Historiques en Alsace*, t. 8, 2004-2005, p. 171-186.

23. Il est vrai que Klotz, connu pour être un des chefs du parti démoc-soc bas-rhinois, cumulait le département, l'œuvre Notre-Dame et des maîtrises d'œuvre dans l'arrondissement de Saverne, situation dénoncée par le Conseil général. M<sup>gr</sup> Raess n'interviendra pas pour lui retirer l'œuvre Notre-Dame, pas plus que le bonapartiste Coulaux, maire de Strasbourg.

### *Dans le Haut-Rhin*

Le Haut-Rhin se caractérise pourtant par le maintien de postes départementaux d'architecture publique, indépendants des Ponts et Chaussées. En 1801, le préfet nomme Treuttlé comme architecte d'arrondissement de Colmar chargé de superviser les travaux départementaux, ainsi qu'un architecte des bâtiments communaux. En 1814, Treuttlé est remplacé par Janinet, auquel succèdera Griois en 1826, Lejeune en 1842, puis après la révocation de ce dernier, le service est divisé entre architecture des bâtiments civils, confié à Louis Laubser et des monuments historiques confié à Auguste Hartmann.

Mais le Haut-Rhin n'a pas adopté le système de l'architecte unique par arrondissement, mais celui de la liste d'architectes agréés, par circonscription de taille variable, auquel doivent nécessairement s'adresser les communes pour leurs travaux. Le règlement sur les travaux communaux de 1831, révisé en 1835, fait connaître ce système et ces listes aux communes<sup>24</sup>.

En 1860<sup>25</sup>, on relève 17 architectes agréés dans leurs secteurs géographiques : cinq architectes à Colmar, cinq à Belfort, deux à Mulhouse et un seul à Sainte-Marie-aux-Mines, à Ribeauvillé, à Wessering, à Oberlarg et à Beaucourt. L'architecte Jean-Baptiste Schacre, de Mulhouse, se charge d'un grand nombre de chantiers dans le Sundgau sous le Second Empire<sup>26</sup>, alors que Joseph Langenstein, natif de Ranspach, concentre à la même époque l'essentiel de son activité dans la vallée de Saint-Amarin. Le système apparaît donc en tout point de vue très libéral puisque les autorités locales ont un choix assez vaste de l'architecte. Ceci explique en grande partie le choix de l'administration allemande d'appliquer une telle organisation des architectes pour la Basse-Alsace (*Bezirk Unter-Elsass*) dès 1871 et libéraliser un service depuis longtemps sclérosé par le monopole des architectes d'arrondissements.

## **L'embellissement communal : un enjeu du XIX<sup>e</sup> siècle**

L'activité de l'architecte d'arrondissement se déploie dans les communes rurales d'Alsace qui lui demandent des projets variés. Attaché aux rôles de concepteur d'édifices et de surveillant des travaux, l'architecte d'arrondissement endosse aussi celui d'urbaniste en projetant des ensembles monumentaux parfois très intéressants et s'inscrivant parfaitement dans le bâti existant.

---

24. IGERSEIM (François), *op. cit.*, 2006, p. 104.

25. SCALABRINO (J.), *Annuaire des adresses du commerce, de l'industrie, des professions et des administrations des départements du Haut et du Bas-Rhin*, Strasbourg, 1860.

26. BOHLY-MEISTER (Danielle), « Un architecte autodidacte : Jean-Baptiste Schacre (1808-1876) Son œuvre religieuse », *Annuaire de la Société d'histoire sundgawienne*, 1992, p. 23-42.

### ***La reconstruction des bâtiments communaux : une préoccupation constante***

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, rares sont les municipalités qui ne projettent pas de réparer leurs édifices anciens, à les agrandir ainsi qu'à les reconstruire, le tout en fonction de leurs moyens financiers et de la tutelle préfectorale qui demeure tatillonne. La modernisation effective des structures bâties appartenant aux communes est liée avant tout à ces deux contraintes. Mais avant de s'occuper uniquement des bâtiments, les architectes voyers du Bas-Rhin devaient aussi à s'occuper de la voirie communale entre 1827 et 1839, dont les travaux étaient nombreux et requéraient une surveillance particulière. Bénéficiant d'abord d'un traitement fixe dans le cadre de cette partie du service (qui s'ajoute à leurs honoraires), les architectes ne perçoivent plus que leurs honoraires de 5 % sur les travaux à partir de 1840 et les frais de déplacement lors des réceptions de mobilier communal (horloges, cloches, orgues, pompes à incendie...).

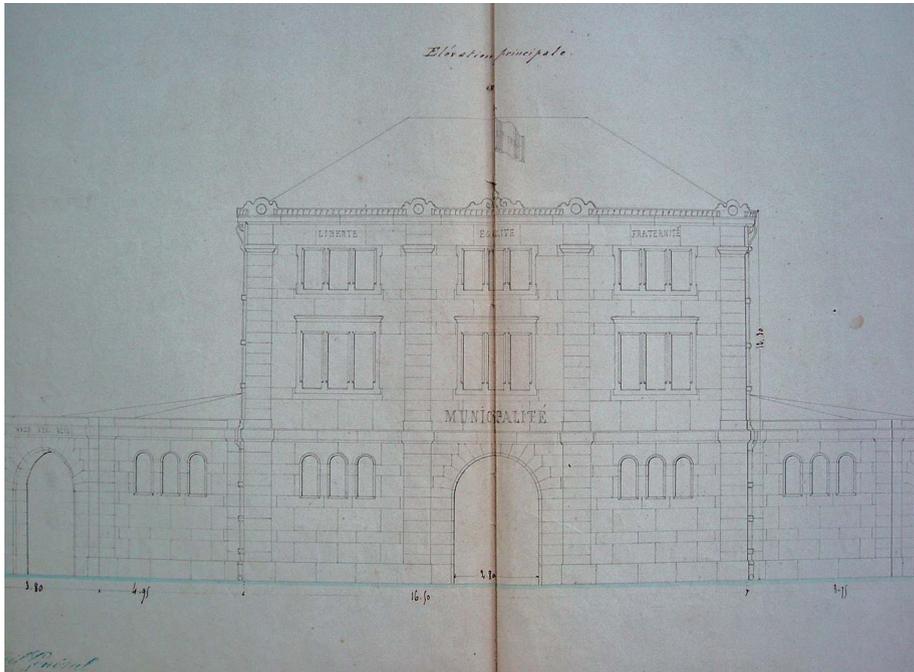
Le travail des architectes se déroule selon un calendrier immuable avec la présentation d'un programme, suivi d'un avant-projet, puis du projet définitif. Une fois le projet approuvé on procède à l'appel d'offre pour l'attribution du marché par adjudication au rabais. La phase de construction a lieu sous l'étroite surveillance de l'entrepreneur, du maire et de l'architecte qui produit le métrage de réception, document final qui sanctionne la conformité du bâtiment par rapport au projet et établit son coût définitif. Mais le calendrier des opérations est très souvent remis en cause par divers obstacles, telles les modifications par rapport au projet primitif, les malfaçons diverses... C'est très fréquemment le cas pour les appropriations d'édifices anciens – souvent des bâtiments à pans de bois –, car ils entraînent des changements de distribution et nécessitent de fréquentes reprises des matériaux défectueux. L'appropriation ne demeure jamais qu'une solution de transition pour des communes moins fortunées, ce qui explique qu'elle soit très mal vue des autorités préfectorales qui veulent doter les communes d'édifices publics dignes de ce nom et se distinguant des propriétés particulières. Si la majeure partie des bâtiments sont reconstruits séparément, certains figurent parfois dans un projet plus vaste de reconstruction visant à moderniser l'ensemble de la commune.

### ***Des édifices et des projets urbanistiques bien marqués***

Les conceptions urbanistiques des architectes apparaissent clairement à travers leurs projets. Elles visent principalement à mettre en valeur les édifices construits et à les placer dans un cadre remarquable pour la population.

C'est le cas de l'hôtel de ville de Wasselonne et de sa grande halle aux Blés, construite en pierre de taille à partir de 1848 selon les plans de l'architecte départemental Morin. Cet imposant édifice est implanté sur une vaste place située au centre du bourg et offre un style inspiré de la Renaissance alsacienne.

L'architecte ne manque d'ailleurs pas d'afficher sur son projet les nouvelles devises de la République « Liberté Égalité Fraternité » (voir fig. 3)<sup>27</sup>.



**Fig. 3 :** Élévation principale de l'hôtel de ville et de la halle aux blés projetés pour Wasselonne en 1848.

Dans le bourg d'Erstein, les autorités locales chargent Kuhlmann d'un projet de nouvel hôtel de ville placé en perspective dans le prolongement de la rue du Marché. Le plan proposé par l'architecte en 1838 vise aussi à rendre le bâtiment le plus beau possible et de régulariser la « Place d'Armes » (voir fig. 4).

Ce nouvel alignement est d'ailleurs repris par son successeur qui présente en 1842 un projet d'édifice totalement différent. En raison des acquisitions de propriétés souvent nécessaires à la réalisation de grands projets, l'administration est amenée à prendre des mesures d'alignement en coopération avec le service des Ponts et Chaussées et le celui des Chemins vicinaux, sur proposition des architectes.

Certaines communes finissent par reconstruire la quasi-totalité de leurs bâtiments publics en l'espace de quelques décennies. C'est le cas de Marckolsheim qui en trois

27. ADBR, OTC 323. Pièces du projet d'hôtel de ville et de halle aux blés du 24 juillet 1848, par Charles Morin.



**Fig. 4 :** Plan d'alignement général de 1838 à l'appui du projet d'hôtel de ville pour Erstein (AM Sélestat, fonds Ringeisen, Erstein).

décennies a su remarquablement réorganiser ses services municipaux, notamment son cimetière (1834), son église paroissiale (1836-1838), son hôtel de ville (1842-1843), son corps de garde (1844-1845), l'école de filles (1854-1856), l'école de garçons (1857-1858) et la justice de paix (1862-1864). Dans ce cas précis, chaque édifice a été réalisé séparément et ne répond pas à un projet d'ensemble.

Néanmoins, il existe des communes rurales dans lesquelles les circonstances ont abouti à d'heureux résultats. À Heiligenstein par exemple, les deux petites écoles ont été construites en prévision de la reconstruction de l'église protestante, dont la conservation du clocher roman a été prescrite par le préfet. Cet ancien clocher a effectivement servi de point de départ et d'axe de symétrie à la construction des écoles en 1843-1844 et celle de l'église en 1851-1852 avant d'être rehaussé à son tour à partir de 1853 (fig. 5 et 6).



Fig. 5 : Les deux bâtiments d'école de Heiligenstein (cliché : Florent Ostheimer).

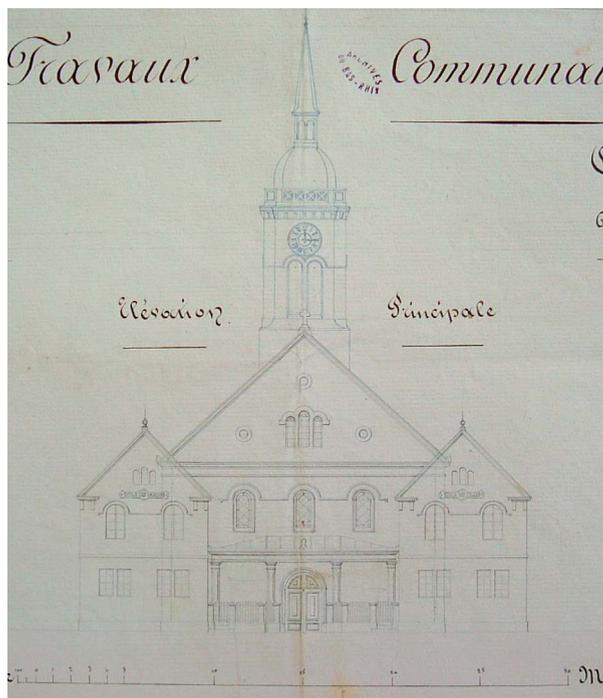


Fig. 6 : Élévation principale des écoles combinées avec l'avant-projet d'église pour Heiligenstein en 1849 (ADBR, OTC 107).



Fig. 7 : Élévation principale des deux écoles de Zellwiller

Les bons résultats obtenus par Ringeisen à Heiligenstein peuvent expliquer la reprise d'un schéma presque identique pour les écoles de Zellwiller, dont les bâtiments jumeaux sont construits respectivement en 1844 et 1860 (fig. 7).

Pour quelques communes rurales, nous disposons de plans de reconstruction d'ensemble, parmi lesquels ceux de Hessenheim, près de Marckolsheim. À la demande du conseil municipal, l'architecte d'arrondissement propose dès 1842 la réorganisation complète des bâtiments communaux au centre du village. Le plan cadastral (voir fig. 8) présente l'état initial des bâtiments communaux en bleu (de gauche à droite : la maison commune avec corps de garde, l'école, l'église et le presbytère). Cet état laisse entrevoir des constructions petites et mal disposées. Dans son premier avant-projet (fig. 9), Ringeisen propose de construire les édifices communaux en alignement selon l'axe de symétrie mairie-église et de placer l'école et le nouveau presbytère de part et d'autre de l'édifice religieux dont le clocher médiéval conservé est le point de départ. Dans son deuxième plan (fig. 10), moins ambitieux, l'architecte propose de construire une mairie et une école selon un alignement visant à élargir la rue de l'Église et d'aménager le nouvel édifice religieux selon un axe de symétrie formé par cet alignement. Cette formule servira finalement de base à la reconstruction progressive des bâtiments communaux selon une géométrie bien rôdée et un alignement respecté qui embellit la voirie publique.

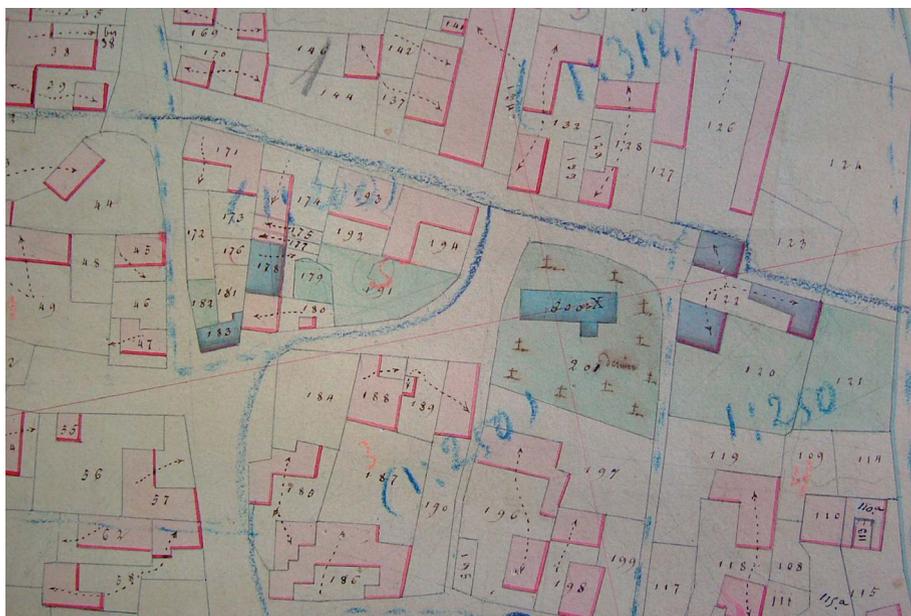


Fig. 8 : Le centre de la commune de Hessenheim, d'après le plan cadastral de 1829. (ADBR, 3P 206/16).

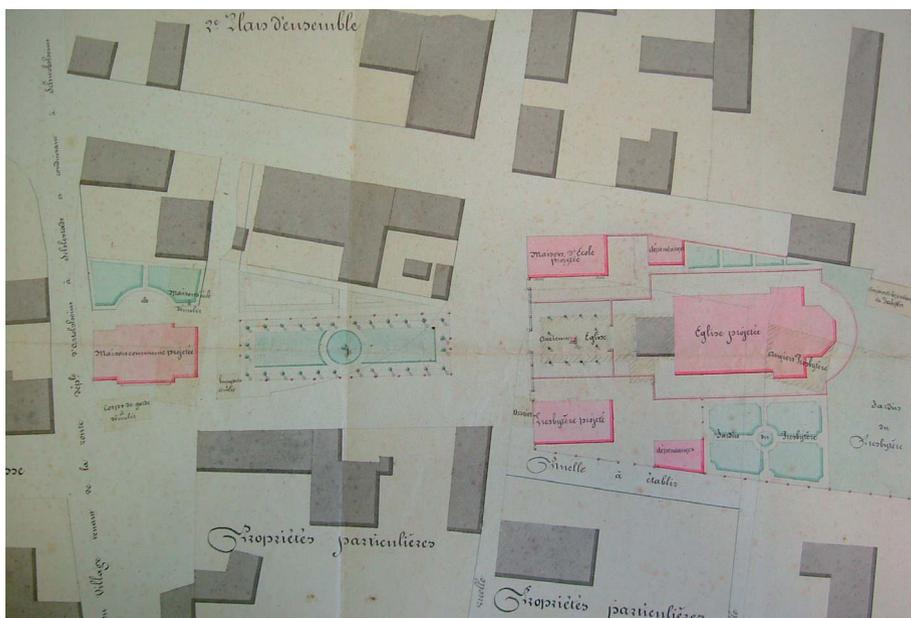


Fig. 9 : Détails du 1<sup>er</sup> avant-projet de reconstruction des bâtiments communaux de Hessenheim, en 1842 (ADBR, OTC 111).

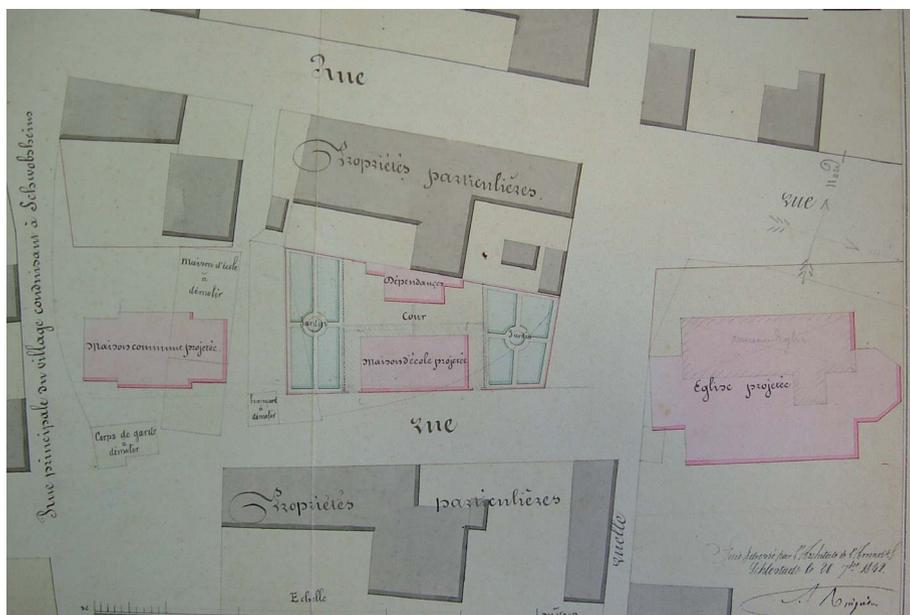


Fig. 10 : Détails du 2<sup>e</sup> avant-projet de reconstruction des bâtiments communaux de Hesseim, en 1842 (ADBR, OTC 111).

## Un paysage communal rationalisé et uniformisé ?

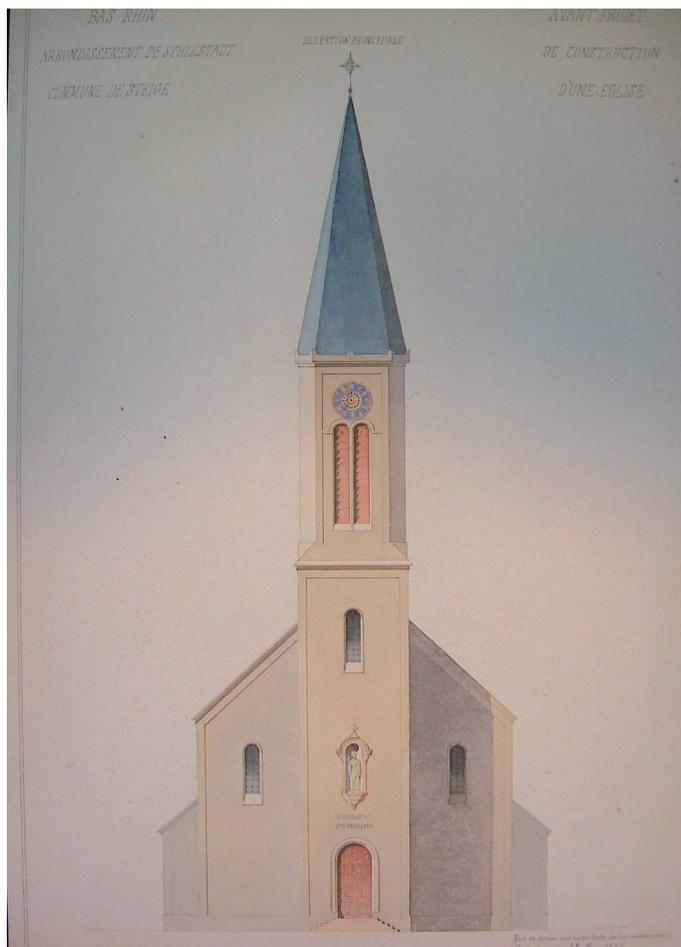
Si les architectes d'arrondissement ont pu exercer leur monopole aussi longtemps sur l'échelle d'un département, c'est qu'ils étaient fortement soutenus par l'autorité du préfet. Pourtant, la demande croissante des communes aurait exigé une libéralisation du service des travaux et la nomination d'architectes agréés. Ainsi nos architectes, fort longtemps en fonction dans une même circonscription, ont sensiblement contribué à imprimer leur marque à l'espace communal et l'on peut établir pour chacun d'eux une typologie d'édifices bien définie et une chronologie de leurs styles.

Dans un premier temps, entre 1822 et 1840, les architectes ne parviennent pas véritablement à développer de « style » propre et restent tous soumis à la mode du néoclassicisme omniprésent. Ainsi Reiner, Kuhlmann, Thiébert, Zégowitz et Samain proposent successivement de lourds édifices aux combinaisons multiples de colonnes grecques ou romaines pour leurs églises, mairies et corps de garde. Seul le mobilier religieux reflète une certaine originalité, ainsi pour Kuhlmann qui crée le buffet d'orgues de type « caisse » dès 1829.

Mais avec la nouvelle génération d'architectes, celle des Haas, Ringeisen, Matuszynski et Furst apparaissent de véritables styles personnels. Les plans des maisons forestières dressés par Haas dans les années 1840 à Wissembourg évoquent les chalets suisses en bois, tandis que celles de Ringeisen à Sélestat, malgré leur simplicité, sont des maisons trapues alliant des éléments décoratifs antiques et vernaculaires.

De même, les synagogues de Ringeisen constituent aussi un type tout à fait original d'édifices culturels dépourvus des signes habituels de judéité<sup>28</sup>. Ringeisen, en raison de sa longue activité, a été l'un des architectes les plus actifs et les plus doués.

C'est avant tout pour lui que l'on peut établir une typologie très personnelle d'édifices, écoles, mairies et églises (et clochers). Du coup, en l'absence d'un programme exigeant présenté par les municipalités, Ringeisen présente systématiquement le même projet d'église adapté au chiffre de la population et à la topographie du lieu (fig. 11).



**Fig. 11** : Élévation principale de l'église projetée pour Steige en 1855 (ADBR, 390 D 825).

28. JARRASSE (Dominique), « Les synagogues de Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Sélestat », *Annuaire des Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat*, t. 41, 1991, p. 33-48.

Parmi les exemples les plus caractéristiques de cette typologie figurent les maisons communes ou mairies, qui sont souvent mises en perspective d'une manière surprenante dans le cadre villageois (Kogenheim, Rossfeld) et réemploient souvent les mêmes formes architecturales. Les mairies de Kintzheim (1863-1864) et de Kogenheim (1867-1868), avec leurs avant-corps centraux en pierres de taille et moellons piqués offrent des similitudes de traitement remarquables par rapport à d'autres mairies de l'arrondissement de Sélestat (fig. 12 et 13), tandis que la charmante façade de la mairie de Goxwiller (1845) est un « clone » de celle de l'hôtel de ville de Marckolsheim, de trois ans sont aînée (fig. 14 et 15). Est-ce dû à un manque de créativité ou à une volonté réelle d'uniformiser les campagnes alsaciennes ?



**Fig. 12 :** Élévation principale de la mairie de Kintzheim.



**Fig. 13 :** Élévation principale de la mairie de Kogenheim.

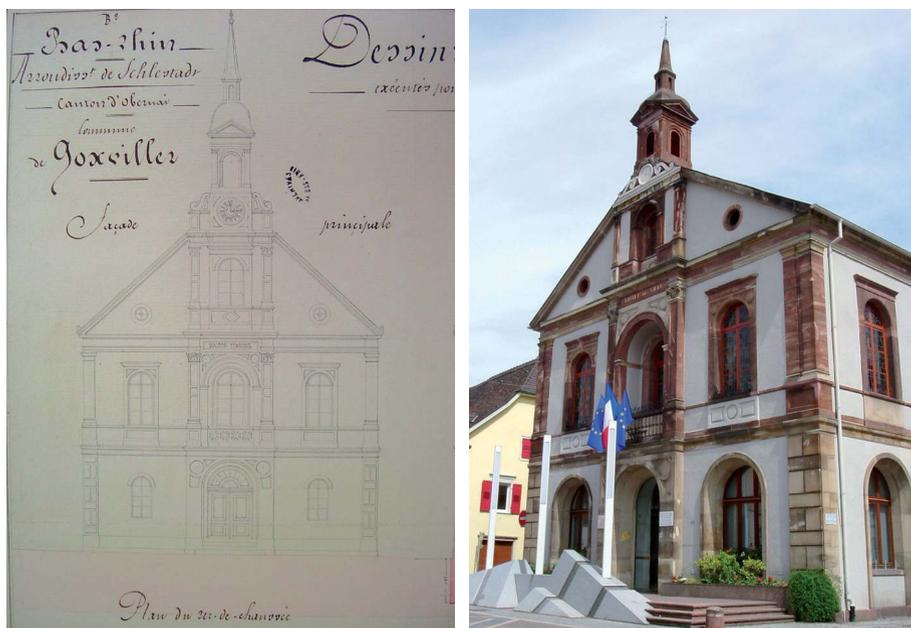


Fig. 14 et 15 : Élévations comparées de la mairie de Goxwiller (ADBR, OTC 85) et de l'hôtel de ville de Marckolsheim.

## Conclusion

Ainsi, la mise en place d'un service d'architecture publique et son implantation durable dans les départements avaient permis de répondre à une demande forte des communautés villageoises, soucieuses d'adapter leurs édifices à la croissance d'une population située dans une région à démographie forte, qui vit intensément la première révolution industrielle. Il fallait répondre aux besoins administratifs et de sécurité, (mairies, corps de garde et maison de pompe), sociaux et économiques (églises, presbytères, écoles, lavoirs...) de ces villages.

Ces architectes bien établis, bien encadrés et appuyés par l'autorité préfectorale et la férule des instances collégiales du conseil des bâtiments communaux, marquent l'image de leurs arrondissements, avec les édifices qu'ils y implantent. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et tout au long des deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle, la population des villages diminue, et les besoins culturels considérés comme indispensables un siècle auparavant ont subi des mutations considérables. Pourtant, l'image des villages est encore dominée par le clocher et l'église, celle qui doit être au milieu de la communauté. Avec eux se perpétue l'œuvre de nos architectes départementaux<sup>29</sup>.

29. Il ne reste plus qu'à confronter le « bâti » avec « l'écrit », c'est-à-dire de consulter les volumineuses liasses d'archives qui nous renseignent sur ces vastes chantiers, afin d'en tirer des conclusions tangibles. C'est ce travail que nous nous proposons de réaliser dans le cadre de notre thèse en histoire sur l'un de ces architectes prolifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, Antoine Ringeisen (1811-1889).

## Résumé

L'embellissement et la transformation du paysage communal en Alsace n'ont débuté qu'au lendemain de la Révolution française et de l'Empire. Dans le cadre de cette vaste politique d'aménagement – qui se poursuit activement pendant plusieurs décennies – l'architecte d'arrondissement occupe le devant de la scène et dispose d'un statut officiel institué par le préfet. Sous l'Ancien Régime déjà, les *Inspecteurs des bâtiments publics et communaux* – placés sous l'autorité directe de l'intendant – constituaient un précédent comparable en matière de travaux publics, mais qui n'a eu qu'un succès limité en raison du contexte économique difficile des années 1780 et des revendications des institutions provinciales nouvellement créées.

## Zusammenfassung

Die Ausschmückung der elsässischen Gemeinden hatte sich zwar nach der französischen Revolution und der napoleonischen Epoche entwickelt. In dieser riesigen Einrichtungspolitik – die noch während Jahrzehnten dauerte – ist der Kreisarchitekt die Hauptfigur der Bezirksbeamten, die von dem Präfekt unterstützt wird. Aber schon bevor der Revolution gab es im Elsass die Inspektoren der öffentlichen und Gemeinde-Gebäuden, die unter der Verordnungen des provinziellen Intendanten zwischen 1780 und 1787 arbeiteten, aber die leider wegen der wirtschaftlichen Krise keinen befriedigenden Erfolg bekamen.

## Summary

The improvement and the transformation of the communal landscape in Alsace have only appeared shortly after the French Revolution and the Empire. Within the framework of this generalized policy of town and country planning -which was to be actively present for a few decades- the arrondissement (county) architect was the man in charge as he had been given an official status by the prefect. Already at the time of the Ancient Régime Public and Communal Buildings' Inspectors, who had to report to the intendant, were considered as references in the field of public works. But this was not really successful because of the economic hardship of the 1780s and because of the grievances aired by the recently created provincial institutions.